



Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021

Point 15 c) de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives au renforcement des capacités
Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris
sur le renforcement des capacités (2020 et 2021)

Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités*

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux effectués par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités entre septembre 2020 et août 2021. Il contient des informations sur des questions d'organisation et de procédure, notamment sur la réunion tenue pendant la période considérée. Il traite également des dernières activités entreprises par le Comité au titre de son plan de travail glissant pour 2017-2020 et souligne les progrès réalisés dans l'exécution de son projet de plan de travail pour 2021-2024 dans les domaines prioritaires visant à : accroître la cohérence et la coordination du renforcement des capacités au titre de la Convention ; recenser les lacunes et les besoins actuels et nouveaux en matière de capacités et à recommander des moyens d'y faire face ; promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information et la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention. Le rapport s'achève par des recommandations issues des travaux menés par le Comité pendant la période considérée.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
GCI	groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
ODD	objectif de développement durable
PNA	plan national d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties (COP) a créé le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (le Comité de Paris) pour remédier aux lacunes et répondre aux besoins, actuels et nouveaux, liés à l'exécution d'activités de renforcement des capacités dans les pays en développement parties et pour intensifier encore les efforts de renforcement des capacités, notamment la cohérence et la coordination des activités menées dans ce domaine au titre de la Convention¹.

2. En application de son mandat, le Comité de Paris établit des rapports techniques annuels d'activité qu'il soumet à la COP par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et communique ces rapports aux sessions du SBI qui coïncident avec les sessions de la COP².

3. À sa vingt-cinquième session, la COP a demandé au Comité de Paris de lui rendre compte, dans son rapport technique annuel d'activité, des travaux prévus dans son plan de travail, ainsi que des progrès, des résultats, des incidences et de l'efficacité des activités figurant dans ce plan³.

4. À sa deuxième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a décidé que le Comité de Paris concourrait également à l'Accord de Paris et a confirmé qu'il rendrait compte à la fois à la COP et à la CMA dans le cadre de son rapport technique annuel d'activité⁴.

B. Objet du rapport

5. Le présent rapport rend compte des travaux effectués par le Comité de Paris entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021.

6. Le chapitre II ci-dessous contient des informations sur la cinquième session du Comité de Paris, la mise en œuvre des activités finales au titre de son plan de travail glissant pour 2017-2020 et l'exécution de son projet de plan de travail pour 2021-2024. On trouvera dans le chapitre III ci-dessous les recommandations du Comité découlant de ses travaux. Un résumé des activités du Comité en matière de communication et de collaboration avec les parties prenantes au cours de la période considérée figure à l'annexe I, et un aperçu des progrès accomplis en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux du Comité au cours de la période considérée figure à l'annexe II.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

7. Le SBI est invité à examiner les informations figurant dans le présent rapport. En particulier, il voudra peut-être examiner les recommandations énoncées dans la section III ci-après et les communiquer à la COP et au CMA pour examen et adoption, le cas échéant.

¹ Décision 1/CP.21, par. 71.

² Décision 2/CP.22, annexe, par. 17.

³ Décision 9/CP.25, par. 17.

⁴ Décision 3/CMA.2, par. 3 et 8.

II. Activités menées pendant la période couverte par le rapport

A. Cinquième réunion

1. Élection des Coprésident(e)s

8. Yongxiang Zhang (Chine) a été réélue à la coprésidence du Comité de Paris pour un mandat d'un an, à compter de sa cinquième réunion. Roberta Ianna (Italie) a été élue Coprésidente pour un an, en remplacement de Marzena Chodor (Pologne), dont le mandat avait pris fin à la cinquième réunion du Comité⁵.

9. Le Comité a remercié M^{me} Chodor et M^{me} Zhang pour le rôle moteur qu'elles avaient joué au cours des douze mois précédents, lui permettant ainsi de s'acquitter efficacement de sa mission.

10. On trouvera sur le site Web de la Convention la liste des membres du Comité, ainsi que la durée de leurs mandats respectifs⁶. Pour ce qui est de la composition par sexe, le Comité est actuellement composé de six femmes (dont les deux Coprésidentes) et six hommes.

2. Délibérations

11. La cinquième réunion du Comité de Paris, la seule convoquée pendant la période considérée, s'est tenue virtuellement du 9 au 11 juin 2021⁷. Elle était ouverte aux Parties et aux observateurs accrédités qui s'étaient inscrits aux sessions de mai-juin 2021 des organes subsidiaires. Conformément à la pratique antérieure, les représentants des organes constitués au titre de la Convention et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier ont également été invités à participer à la réunion. Les parties prenantes non inscrites ont pu suivre la retransmission en direct de la réunion.

12. Au total, 171 observateurs de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'instituts universitaires et de recherche (contre 114 à la quatrième réunion du Comité) ont participé à la réunion (soit une moyenne de 107 observateurs par jour, contre 54 à la quatrième réunion).

13. Les observateurs ont pu intervenir en séance et ont également eu la possibilité de soumettre des observations écrites sur tous les points de l'ordre du jour dans le cadre d'une enquête en ligne. Cette enquête était accessible pendant toute la durée de la réunion et les observateurs pouvaient adresser plusieurs soumissions. Plusieurs observateurs se sont félicités des travaux du Comité et des nombreuses possibilités de participation offertes aux observateurs.

14. La réunion a porté sur l'exécution du plan de travail du Comité pour la période 2021-2024. Les débats se sont articulés autour des trois domaines prioritaires du plan de travail : 1) accroître la cohérence et la coordination dans le domaine du renforcement des capacités au titre de la Convention ; 2) recenser les lacunes et les besoins actuels et nouveaux en matière de capacités et recommander des moyens d'y faire face ; 3) promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information et la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention.

⁵ Au cours de la procédure d'élection, les Coprésidentes en exercice ont rappelé au Comité que les Parties avaient reconnu l'importance d'une représentation et d'une participation équitables des femmes et des hommes dans le cadre des débats sur le climat et de l'action climatique au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, ont noté qu'à sa dix-huitième session, la COP avait adopté pour objectif un équilibre entre hommes et femmes dans les organes constitués en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto, et ont souligné qu'il importait de chercher à faire en sorte que les femmes participent pleinement, réellement, durablement et sur un pied d'égalité au processus de la Convention (décision 3/CP.25, y compris l'annexe, par. 5). Le Comité a donc été encouragé à veiller à l'équilibre femmes-hommes lors de la nomination de ses coprésident(e)s.

⁶ <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership#eq-4>.

⁷ Voir <https://unfccc.int/pccb/pccb-meetings-and-documents#eq-6> pour accéder à toute la documentation de la réunion et aux diffusions sur le Web.

15. En outre, le Comité a examiné diverses options pour son domaine d'intervention annuel de 2022 et a estimé que celui-ci consisterait à renforcer les capacités pour faciliter la mise en œuvre cohérente des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre des plans de développement nationaux et de la reprise durable.

16. La réunion s'est conclue par l'élection par le Comité d'un coordonnateur pour les questions de genre conformément à la norme relative à l'intégration des questions de genre qu'il avait adoptée en 2019⁸, et par l'adoption dans son règlement intérieur⁹ d'une disposition relative à la prévention des conflits d'intérêts, comme suite à une recommandation formulée en 2019 par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU à l'issue de son évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle s'agissant des organes constitués au titre de la Convention.

B. Activités finales au titre du plan de travail glissant pour 2017-2020

1. Réseau du Comité de Paris

17. Le Réseau du Comité de Paris a été lancé en 2020 en vue de favoriser les synergies et d'améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités dans le domaine climatique.

18. Au cours de la période septembre-décembre 2020¹⁰, malgré les restrictions dues à la pandémie de COVID-19, le nombre de membres du Réseau du Comité de Paris a continué d'augmenter et plus de 50 partenaires ont été mobilisés pour collaborer à la mise en œuvre d'une vingtaine d'activités. Les manifestations en ligne que le Réseau a organisées ont attiré plus de 1 000 participants (58 % de femmes en moyenne), qui étaient 85 % à se dire satisfaits de l'utilité de ces manifestations pour accéder aux connaissances et aux informations relatives au renforcement des capacités.

19. Les membres ont été invités à fournir des informations en retour sur les activités du Réseau dans le cadre d'enquêtes réalisées après les manifestations et auprès de l'ensemble du Réseau, ainsi que dans le cadre de communications ponctuelles, en fonction des besoins. Une enquête menée dans l'ensemble du Réseau en 2020 a indiqué que plus de 80 % des membres étaient satisfaits de ses activités. De plus amples informations sur les résultats de cette enquête ont été publiées dans le premier rapport annuel du Réseau¹¹.

20. Parmi les activités susmentionnées¹², on peut notamment citer quatre bulletins d'information bimestriels¹³, la campagne « Recover Better Together » (Ensemble pour une meilleure reprise)¹⁴ (comprenant des blogs, une couverture commune dans les médias sociaux par les membres du Réseau, une vidéo¹⁵ et un webinaire¹⁶), une série vidéo de cinq épisodes présentant des « expériences de renforcement des capacités »¹⁷ et une série de quatre manifestations intitulée « Capacity-building Momentum to Recover Better » (Dynamiser le renforcement des capacités pour une meilleure reprise)¹⁸. Le Comité de Paris a pris des mesures appropriées pour garantir l'équilibre entre les sexes, les régions et les organismes dans toutes les activités, notamment en veillant à ce que les termes utilisés dans toutes les communications tiennent compte des questions de genre, en favorisant l'équilibre entre les sexes et les régions parmi les intervenants dans les vidéos et lors des réunions et des manifestations en ligne, en contribuant à l'équilibre régional et institutionnel dans le cadre

⁸ FCCC/SBI/2019/13, annexe.

⁹ Le règlement intérieur révisé est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/293445>.

¹⁰ Pour un aperçu des activités du Réseau en 2021, voir les paragraphes 69 à 71 ci-dessous.

¹¹ Comité de Paris. 2021. *PCCB Network Annual Report*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/273879>.

¹² Voir <https://unfccc.int/pccb-network/activities#eq-2>.

¹³ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/pccb-network/activities-pccb-network/pccb-network-newsletters>.

¹⁴ Voir https://unfccc.int/pccb-network/recover_better_together.

¹⁵ Voir https://unfccc.int/pccb-network/recover_better_together#eq-1.

¹⁶ Voir <https://unfccc.int/pccb-network/capacity-building-for-recovering-better-together>.

¹⁷ Voir https://unfccc.int/pccb-network/CB_Stories.

¹⁸ Voir <https://unfccc.int/pccb-network/CBMomentum2020>.

de la recherche de partenaires principaux pour la mise en œuvre des activités, et en intégrant les questions intersectorielles, notamment celles relatives au genre, à la jeunesse, aux peuples autochtones et aux communautés locales, dans toutes les activités du Réseau.

2. Journée de renforcement des capacités « Des connaissances à l'action » pour l'Afrique

21. Le Comité de Paris a organisé un atelier virtuel pour la région de l'Afrique¹⁹ le 24 septembre 2020²⁰. Les conclusions de cet atelier, ainsi que les résultats et les recommandations issus de l'ensemble des manifestations, ont été résumés dans un rapport de synthèse²¹, qui comprend une liste des activités de suivi menées conjointement par les partenaires organisateurs en conséquence directe des manifestations.

22. Les participants aux manifestations ont acquis une meilleure compréhension des principaux besoins en matière de capacités des universités, des instituts de recherche, des décideurs, de la société civile et du secteur privé dans les pays en développement nécessaires pour participer efficacement à l'élaboration et à la réalisation des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des plans nationaux d'adaptation (PNA), et ont débattu des actions à recommander aux différents groupes de parties prenantes. Les participants ont fait part d'un haut niveau de satisfaction concernant la manifestation organisée en Afrique (80 % l'ont jugée excellente ou très bonne), eu égard à l'ordre du jour, aux modalités pratiques et aux interventions des orateurs. Toutes les personnes ayant répondu à l'enquête ont déclaré que cette manifestation avait été conduite dans le respect de l'égalité des sexes et de manière inclusive.

3. Formation en ligne

23. Une formation en ligne d'introduction aux questions liées aux changements climatiques et aux droits de l'homme, élaborée par le Comité de Paris et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), en collaboration avec le secrétariat et avec le concours du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, et dispensée par l'Agence allemande de coopération internationale, a été lancée à l'occasion du dixième Forum de Durban, en juin 2020²².

24. L'élaboration de cette formation a commencé en 2020 en vue de faire face aux lacunes et aux besoins en matière de capacités recensés dans le cadre d'une manifestation parallèle organisée conjointement par le Comité de Paris et le HCDH et d'un atelier technique tenus respectivement en 2018 et 2019, qui portaient sur le renforcement des capacités en matière d'intégration des questions relatives aux droits de l'homme dans l'action climatique. Cette formation gratuite et autogérée, hébergée sur la plateforme du Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques (UN CC:Learn), s'adresse au grand public et présente des moyens de mieux comprendre les changements climatiques ainsi que les problèmes et les possibilités liés aux droits de l'homme, et d'améliorer la participation et l'action dans ces domaines. Elle comprend un volet sur les femmes et l'action climatique tenant compte des questions de genre. Au 31 juillet 2021, 2 666 participants s'étaient inscrits à la formation et 590 certificats avaient été délivrés. Plus de 25 experts ont apporté des contributions précieuses à la formation et le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (Groupe de facilitation) a fourni des orientations et des contributions utiles au module sur les personnes, les groupes et les peuples en situation de vulnérabilité.

¹⁹ Voir <https://unfccc.int/knowledge-to-action-day-africa>.

²⁰ Voir le document FCCC/SBI/2020/13, par. 42.

²¹ Comité de Paris. 2021. *Regional Capacity-building Knowledge to Action Days (2019-2020)*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/268153>.

²² Voir <https://unccelearn.org/course/view.php?id=136&page=overview>.

4. Collaborations externes

25. Le Comité de Paris a été invité à participer ou à contribuer à diverses manifestations et réunions dans le cadre des Dialogues sur le climat (2020) de la Convention, parmi lesquelles notamment :

a) Le bilan des progrès réalisés dans le cadre des travaux du Comité permanent du financement (CPF), comprenant un débat sur les possibilités qu'ont les organes constitués d'harmoniser leurs plans de travail afin de renforcer la collaboration sur les questions liées au financement de l'action climatique²³ ;

b) Deux ateliers organisés dans le cadre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture²⁴ ;

c) Une séance consacrée aux affiches tenue pendant la douzième réunion du dialogue sur la recherche, où le Comité de Paris a présenté les résultats issus de sa série de journées régionales de renforcement des capacités « Des connaissances à l'action »²⁵ ;

d) La cinquième réunion annuelle du Fonds vert pour le climat (FVC) avec les organes constitués, où le Comité de Paris a fait le point sur l'exécution de son plan de travail et a proposé des activités en collaboration avec le FVC²⁶ ;

e) La première réunion du dialogue structuré entre experts dans le cadre du deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention²⁷.

C. Projet de plan de travail pour 2021-2024

26. À sa vingt-cinquième session, la COP a demandé au Comité de Paris d'élaborer un plan de travail pour la période de prorogation de son mandat sur la base des domaines et activités prioritaires figurant dans l'annexe de la décision 9/CP.25, pour examen à sa vingt-sixième session²⁸.

27. Un avant-projet de plan de travail, établi par le secrétariat pendant l'intersession sous la direction du Comité de Paris et en concertation avec lui, a été examiné à la quatrième réunion du Comité en juin 2020. Le Comité a parachevé le plan de travail pendant la période intersessions en tenant compte des avis reçus à la réunion et des autres remarques des observateurs interrogés après celle-ci. La version finale du projet de plan de travail²⁹ sera examinée à la vingt-sixième session de la COP et des orientations supplémentaires seront fournies, selon les besoins.

1. Activités en matière de communication et de collaboration et résultats obtenus

28. Les activités du Comité de Paris en matière de communication et de collaboration au cours de la période considérée ont été orientées par son plan stratégique pour la collaboration avec les parties prenantes, la communication et la mobilisation des ressources, élaboré en 2018³⁰.

²³ Voir <https://unfccc.int/event/progress-update-on-the-work-of-the-standing-committee-on-finance>.

²⁴ Voir <https://unfccc.int/event/improved-livestock-management-systems-including-agropastoral-production-systems-and-others> et <https://unfccc.int/event/socioeconomic-and-food-security-dimensions-of-climate-change-in-the-agricultural-sector>.

²⁵ Voir <https://unfccc.int/topics/science/events-meetings/research-dialogue/twelfth-meeting-of-the-research-dialogue>.

²⁶ Voir <https://unfccc.int/event/5th-annual-meeting-between-the-green-climate-fund-and-the-constituted-bodies-of-the-united-nations>.

²⁷ Voir <https://unfccc.int/event/first-meeting-of-the-structured-expert-dialogue>.

²⁸ Décision 9/CP.25, par. 15.

²⁹ FCCC/SBI/2020/13, annexe I.

³⁰ Comité de Paris. 2019. *Strategic Plan for Stakeholder Engagement, Communications and Resource Mobilization*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/198470>.

29. En juin 2021, le Comité de Paris a publié un rapport d'examen final sur ce plan stratégique³¹. Ce rapport met en évidence les progrès réalisés entre juin 2020 et juin 2021 ainsi que les tendances de base des activités en matière de communication et de collaboration avec les parties prenantes du Comité, par rapport auxquelles l'efficacité des actions futures pourra être évaluée. Il se termine par un résumé des enseignements tirés et des améliorations possibles, qui ont été pris en considération dans les stratégies de communication et de collaboration avec les parties prenantes dans le cadre du plan de travail pour 2021-2024.

2. Stratégies en matière de communication et de collaboration avec les parties prenantes pour la période 2021-2024

30. À sa cinquième réunion, le Comité de Paris a adopté des stratégies relatives à la collaboration avec les parties prenantes et à la communication³² en vue d'orienter les travaux réalisés dans tous les domaines prioritaires du plan de travail pour 2021-2024. Ces stratégies s'appuient sur les connaissances et les enseignements tirés de la mise en œuvre des activités en matière de collaboration avec les parties prenantes et de communication dans le cadre du plan de travail pour 2017-2020 et remplacent le plan stratégique pour la collaboration avec les parties prenantes, la communication et la mobilisation des ressources.

31. Les stratégies susmentionnées donnent une vue d'ensemble des enjeux et des possibilités et décrivent les objectifs, les groupes cibles, les moyens et les approches stratégiques retenus en ce qui concerne les activités du Comité de Paris en matière de communication et de collaboration avec les parties prenantes, en tenant compte des liens existant entre les différents domaines de travail. Elles sont accompagnées d'un guide de planification et d'un cadre d'évaluation fondé sur les résultats en vue du suivi des progrès réalisés et de l'établissement de rapports à ce sujet. Un ensemble de critères visant à orienter la participation d'experts externes aux activités des groupes de travail du Comité est proposé en annexe des stratégies.

32. Les stratégies se concentrent sur quatre objectifs : sensibilisation, efficacité et efficience, inclusivité et diversité, et réunions des parties prenantes. La réalisation de ces objectifs s'appuie sur les médias sociaux, les pages et portails Web, la communication par courriers électroniques, les manifestations et les réunions, les enquêtes et les appels ouverts, ainsi que sur les outils et les publications. Le Comité actualisera son approche de manière continue et pourra réviser les stratégies si nécessaire.

33. Le Comité suivra et examinera régulièrement les progrès réalisés afin de renforcer les effets de ses activités en matière de communication et de collaboration avec les parties prenantes. Il examinera chaque année à ses réunions les progrès réalisés, en se fondant sur le cadre axé sur les résultats.

3. Questions intersectorielles

34. À sa vingt-deuxième session, la COP a invité le Comité de Paris à prendre en considération des questions intersectorielles comme l'égalité des sexes, les droits de l'homme et le savoir des peuples autochtones dans la gestion de son premier plan de travail³³, ce qu'il continuera à faire dans le cadre de son deuxième plan de travail. La jeunesse est également une question intersectorielle que le Comité examine régulièrement.

35. En ce qui concerne spécifiquement les questions relatives à l'égalité des sexes, à sa vingt-cinquième session, la COP a demandé à tous les organes constitués de continuer de faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en vue d'intégrer les questions de genre dans leurs processus³⁴. En continuant d'appliquer sa norme relative à l'intégration des questions de genre, le Comité a encore progressé dans ce domaine, aussi bien en assurant une représentation égale des femmes à ses manifestations qu'en

³¹ Un résumé des activités en matière de communication et de collaboration figure à l'annexe I ; le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/279256>.

³² Voir le document PCCB/2021/7. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/pccb/pccb-meetings-and-documents#eq-6>.

³³ Décision 16/CP.22, par. 4 a).

³⁴ Décision 3/CP.25, par. 12.

prenant en considération les questions de genre de manière intersectorielle dans le cadre de ses travaux techniques (voir annexe II).

4. Domaine prioritaire a) : Accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention

a) Activité A.1 : Compiler et examiner les activités de renforcement des capacités entreprises et prévues par les organes constitués en vertu de la Convention et de l'Accord de Paris qui mettent en œuvre de telles activités, afin d'avoir une vue d'ensemble des activités de renforcement des capacités existant dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris, et partager régulièrement cette information avec les organes constitués

36. Au cours de la période considérée, le Comité de Paris a réalisé des progrès notables dans le cadre de ces deux domaines d'activité.

37. Dans le cadre de l'activité subsidiaire **A.1.1**, au début de 2021, le Comité a créé le groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris (GCI) pour appuyer la compilation et l'examen d'une présentation des activités de renforcement des capacités entreprises et prévues par les organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et d'autres processus relevant de la Convention et de l'Accord de Paris. Le GCI offre aux représentants de ces organes, entités et processus un espace permettant de coordonner les plans et les activités de renforcement des capacités relatifs aux changements climatiques ainsi que de partager des informations, d'accroître la cohérence et de recenser les possibilités. En juin 2021, il comptait 32 membres représentant 15 organes constitués, entités fonctionnelles et processus au titre de la Convention³⁵.

38. Afin d'assurer une mise en place efficace du GCI, le Comité de Paris, avec le concours du secrétariat :

- a) A sollicité des désignations de membres en janvier 2021 ;
- b) A créé une page Web du GCI et élaboré des documents destinés à faciliter son travail ;
- c) A organisé une réunion d'information informelle facultative destinée à tous les membres du GCI, qui s'est tenue en ligne le 25 mai 2021, afin d'offrir un espace permettant une première prise de contact, de faciliter une compréhension commune de l'objectif du groupe, de fournir des orientations sur la préparation de sa première réunion, de débattre de certaines questions et de fournir des éclaircissements si nécessaire ;
- d) A organisé la première réunion du GCI en ligne le 8 juin 2021.

39. La première réunion du GCI a réuni des membres de tous les organes, entités et processus représentés au sein du groupe, à l'exception de deux organes constitués dont les membres désignés pour les représenter n'ont pas pu se joindre à la réunion. Les débats ont porté sur les possibilités de coordination et de collaboration entre les organes, entités et processus représentés et sur les recommandations relatives aux moyens d'améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités que le Comité de Paris devait inclure dans son rapport technique d'activité de 2021. Plusieurs axes de coordination et de collaboration ont été proposés, notamment par les représentants du Groupe consultatif d'experts, du Groupe de facilitation, du CPF et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie.

40. Par conséquent, le Comité de Paris et le CPF étudient (depuis juillet 2021) la possibilité d'organiser une manifestation conjointe, en s'appuyant sur le rapport du CPF concernant la définition des besoins³⁶ qui doit être mis à disposition avant la vingt-sixième session de la COP, ainsi que les possibilités de coordination et de collaboration dans le cadre

³⁵ La liste des membres et tous les autres documents relatifs au GCI, tels que le rapport sur sa première réunion, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/pccb-icg>.

³⁶ Voir <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/needs-report>.

du prochain Forum du CPF consacré au financement des solutions fondées sur la nature, qui met fortement l'accent sur le renforcement des capacités en tant que moyen d'action déterminant. Le Groupe de facilitation et le Comité de Paris ont poursuivi après la réunion leurs échanges sur le renforcement de la coordination et sont convenus d'étudier la possibilité d'élaborer conjointement des orientations non contraignantes à l'intention des membres du GCI sur les moyens de faire participer les peuples autochtones de manière appropriée et de prendre en considération leurs connaissances dans les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre des organes, des entités et des processus représentés au sein du groupe.

41. Les éléments qui témoignent des débuts prometteurs du GCI sont notamment les suivants :

- a) La représentation de tous les organes, entités et processus concernés au sein du groupe, y compris ceux qui se concentrent sur des questions intersectorielles comme les questions relatives au genre, aux connaissances des peuples autochtones et à la jeunesse ;
- b) La participation active des membres ;
- c) Les retours positifs des membres à l'occasion de la prise de contact et de la première réunion ;
- d) Les retours positifs des observateurs ayant reçu un résumé détaillé des résultats de la première réunion et des prochaines étapes prévues à la cinquième réunion du Comité de Paris ;
- e) La mise en évidence de plusieurs axes initiaux de coordination et de collaboration entre les membres à la première réunion et lors des échanges de suivi ;
- f) Les échanges intersessions axés sur l'action et les résultats, qui ont eu lieu entre le Comité de Paris et plusieurs membres du GCI.

42. Au titre de l'activité subsidiaire **A.1.2** et avec l'appui du secrétariat, le Comité de Paris a établi une vue d'ensemble prospective complète des activités de renforcement des capacités en cours et prévues au titre de la Convention et de l'Accord de Paris dans le cadre des organes, des entités et des processus représentés au GCI³⁷. Le GCI a activement contribué à établir le document évolutif qui, comme convenu à sa première réunion, sera mis à jour deux fois par an avant ses réunions. Il a accueilli favorablement le document et a estimé que celui-ci constituait une bonne base pour les activités de coordination du groupe. Le document sera modifié si nécessaire en fonction des informations en retour des membres.

43. La deuxième réunion du GCI devrait se tenir parallèlement à la troisième édition du Pôle de renforcement des capacités pendant la vingt-sixième session de la COP, tandis que la troisième réunion du groupe devrait se tenir à l'occasion de la sixième réunion du Comité de Paris pendant la cinquante-sixième réunion du SBI. Les ordres du jour de ces réunions seront établis par le Comité entre les sessions et mis à disposition en ligne préalablement. Les modalités de ces réunions dépendront de celles des réunions susmentionnées. Un résumé de chaque réunion sera établi et distribué après sa tenue. Le GCI continuera à assurer la coordination entre les sessions sur la base des possibilités de coordination et de collaboration déjà recensées.

b) Activité A.2 : Adresser aux Parties des recommandations sur les moyens d'améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités et d'éviter les doubles emplois

44. Les recommandations du Comité de Paris sur les moyens d'améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités ont été élaborées en consultation avec le GCI (voir par. 76 ci-dessous) ; cette activité peut donc être considérée comme achevée pour 2021. Le Comité formulera des recommandations entre les sessions à l'intention de la COP et/ou de la CMA en 2022, selon le cas, en tenant compte de toute contribution du GCI (voir l'activité subsidiaire A.1.1) et de la réunion technique sur la cohérence et la coordination qui devrait se tenir dans le cadre de la troisième édition du Pôle de renforcement des capacités (voir l'activité subsidiaire A.3.1). En outre, le Comité a l'intention de lancer en 2022 un appel

³⁷ La version la plus récente est consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/pccb-icg>.

aux Parties et aux entités non parties visant à ce qu'elles présentent des communications sur les données d'expérience, les meilleures pratiques et les enseignements à retenir concernant l'amélioration de la cohérence et de la coordination des efforts de renforcement des capacités, qui seront utilisées pour formuler des recommandations à ce sujet en 2023.

c) Activité A.3 : Échanger et collaborer avec les organismes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris qui mènent des activités de renforcement des capacités, conformément à leurs mandats

45. Toutes ces activités sont en bonne voie. Les préparatifs de l'activité subsidiaire **A.3.1** visant à examiner les aspects essentiels de l'amélioration de la cohérence et de la coordination du renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris devraient commencer en août 2021. Le résultat attendu est une réunion technique organisée dans le cadre de la troisième édition du Pôle de renforcement des capacités, axée sur les aspects essentiels de l'amélioration de la cohérence et de la coordination. Le Comité de Paris établira le thème et l'ordre du jour de la réunion technique en étroite collaboration avec le GCI. Les conclusions de la réunion seront communiquées au début de 2022 et figureront dans le rapport sur les progrès techniques de 2022. Elles devraient également contribuer à l'élaboration des éventuelles recommandations du Comité en 2022 dans le cadre de l'activité A.2.

46. L'activité subsidiaire **A.3.2** prévoit que le Comité de Paris participera aux réunions et manifestations d'autres organes constitués et des processus pertinents relevant de la Convention et de l'Accord de Paris, et/ou fournira à la demande à ces réunions et manifestations des contributions appropriées ayant trait à son mandat et à son plan de travail.

47. L'un des résultats attendus dans le cadre de cette activité subsidiaire est l'établissement d'un rapport de synthèse qui contribuera au bilan mondial. Dans le cadre de la collecte d'informations et de la préparation du bilan, à sa première session, la CMA a demandé que soient établis 13 rapports de synthèse³⁸ avant février ou mars 2022, soit trois mois avant le début de l'évaluation technique. Eu égard à son domaine de compétence, le Comité de Paris a été invité à établir un rapport sur les domaines mentionnés dans les alinéas d) et f) du paragraphe 36 de la décision 19/CMA.1.

48. À sa cinquième réunion, le Comité de Paris est convenu d'examiner la portée du rapport de synthèse pendant la période intersessions, d'assurer la liaison avec d'autres organes constitués au sujet des rapports qu'ils prévoient d'établir en application de leur mandat, et de demander au secrétariat d'élaborer, sous la supervision du Comité, un plan annoté du rapport de synthèse avant le 15 octobre 2021, pour examen pendant la période intersessions, en vue d'établir la version finale du rapport avant février 2022. Le Comité prévoit d'organiser un webinaire sur les questions méthodologiques et les postulats liés à son rapport de synthèse, et de participer à une réunion du dialogue technique sur le bilan mondial.

49. En ce qui concerne le deuxième produit ou résultat attendu au titre de cette activité subsidiaire, sur invitation, le Comité a participé ou contribué en 2021 aux manifestations, réunions et groupes d'experts ci-après :

a) Le groupe d'experts de l'action et de l'appui du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, dont un membre du Comité de Paris a été nommé membre en janvier³⁹ ;

b) Une réunion des coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes des organes constitués, le 24 mars, au cours de laquelle le coordonnateur du Comité de Paris pour ces questions a décrit les initiatives récentes du Comité en matière d'intégration des questions de genre dans ses activités ;

c) La dix-neuvième réunion du Comité de l'adaptation, du 16 au 19 mars⁴⁰ ;

³⁸ Décision 19/CMA.1, par. 23 et 24.

³⁹ Voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/WIMExCom/Action-Support>.

⁴⁰ Voir <https://unfccc.int/event/nineteenth-meeting-of-the-adaptation-committee-ac19>.

d) La séance plénière de l'Assemblée en faveur de l'action climatique de la vingt-sixième session de la COP, accueillie par la présidence de la vingt-sixième session le 14 mai, pendant la semaine du climat pour les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes, où le Comité de Paris a pu donner un aperçu de son rôle et de ses actions au niveau régional⁴¹ ;

e) La cinquième réunion du Groupe de facilitation, les 24 et 25 juin⁴² ;

f) La séance plénière de l'Assemblée en faveur de l'action climatique de la vingt-sixième session de la COP, accueillie par la présidence de la vingt-sixième session le 6 juillet, pendant la semaine du climat pour la région de l'Asie-Pacifique, où le Comité de Paris a pu donner un aperçu de son rôle et de ses actions au niveau régional⁴³ ;

g) La manifestation visant à combler les lacunes en matière de connaissances et de compétences afin d'accroître la transparence dans le cadre de l'Accord de Paris, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) le 14 juillet au cours du Forum des jeunes de 2021 de l'Action pour l'autonomisation climatique (AAC), où le Comité de Paris a été invité à parler des liens entre le renforcement des capacités, l'AAC et la transparence dans le cadre de l'Accord de Paris⁴⁴ ;

h) Le dialogue sur la jeunesse à l'appui d'une action climatique renforcée consacré à l'élaboration d'une stratégie relative au rôle des jeunes dans l'action climatique, organisé par SLYCAN Trust le 16 juillet dans le cadre du Forum des jeunes de 2021 de l'AAC, où le Comité de Paris a été invité à parler des compétences et des capacités dont les jeunes ont besoin pour participer plus efficacement à l'action climatique, du rôle de l'éducation et de la sensibilisation dans le renforcement de l'action climatique, et des activités aux niveaux international et régional visant à aider les jeunes pour leur donner les moyens de participer à l'action climatique à tous les niveaux⁴⁵.

50. Cette participation a aidé très utilement le Comité de Paris à suivre les travaux pertinents menés par d'autres organes et dans le cadre des processus de la Convention, ce qui lui a permis d'établir des liens avec ses propres activités et de mettre en évidence les synergies en matière de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention. Elle a également permis au Comité de fournir des contributions axées sur le renforcement des capacités aux travaux d'autres organes et aux processus de la Convention concernés, ce qui a permis de faire mieux connaître les questions clés liées au renforcement des capacités et de promouvoir l'examen de ces questions par d'autres acteurs. En diffusant des connaissances et des informations relatives au renforcement des capacités et en proposant un discours cohérent à ce sujet, la collaboration du Comité peut contribuer à améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention.

51. Le Comité de Paris continuera à participer ou à contribuer à des manifestations, des réunions et des activités de groupes d'experts sur invitation ou à la demande, selon les besoins et en fonction de son mandat et de son plan de travail. Une contribution déjà prévue se rapporte à une invitation adressée en 2019 à collaborer avec le Comité de l'adaptation pour organiser une manifestation consacrée à l'intégration des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Cette manifestation devait initialement avoir lieu pendant l'Expo PNA de 2020, qui a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19.

52. Ayant assisté aux précédentes manifestations de ce type, le Comité de Paris a été invité à participer à la séance plénière de l'Assemblée en faveur de l'action climatique de la vingt-sixième session de la COP, accueillie par la présidence de la vingt-sixième session le 27 septembre, pendant la semaine du climat pour la région de l'Afrique de 2021, et à proposer des solutions pratiques aux difficultés observées de longue date en matière de renforcement des capacités dans le cadre du Rassemblement mondial de l'Assemblée consacré au

⁴¹ Voir <https://wiltonpark.org.uk/wp-content/uploads/2021/05/Plenary-session-agenda-14-May-Ext.pdf>.

⁴² Voir <https://unfccc.int/event/FWG5>.

⁴³ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/6Jul_Catalyst_OpeningPlenary.pdf.

⁴⁴ Voir <https://aceyf.com/week-of-ace-events-2021/addressing-knowledge-and-skill-gaps-for-enhanced-transparency-under-the-paris-agreement%3A-a-consultation-with-youth-and-academia>.

⁴⁵ Voir <https://aceyf.com/week-of-ace-events-2021/youth-for-enhanced-climate-action%3A-developing-a-strategy-for-youth-in-climate-action>.

renforcement des capacités, en octobre 2021, ce qui contribuera à l'élaboration des recommandations qui seront formulées par les partenaires de l'Assemblée à l'occasion de la troisième édition du Pôle de renforcement des capacités.

53. En ce qui concerne l'activité subsidiaire **A.3.3** relative à la collaboration avec les organismes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, selon qu'il convient, dans le domaine de la cohérence et de la coordination des activités de renforcement des capacités, une communication et une collaboration régulières et ciblées ont lieu dans le cadre des modalités établies par le Comité de Paris, dont le GCI (voir l'activité A.1), le Réseau du Comité de Paris (voir l'activité C.4), et le Pôle de renforcement des capacités (voir l'activité C.3).

5. Domaine prioritaire b) : Recenser les lacunes et les besoins, actuels et nouveaux, en matière de capacités et recommander des moyens d'y faire face

a) Activité B.1 : Collaborer avec les autres organes constitués pour permettre au Comité de Paris de recueillir les informations sur la façon dont ils remédient aux lacunes et répondent aux besoins dans les domaines qui relèvent de leurs mandats et de contribuer à leurs travaux, selon qu'il conviendra

54. L'activité subsidiaire **B.1.1** ayant trait aux relations avec les autres organes constitués est en cours de réalisation. À la première réunion du GCI, le Comité de Paris a annoncé son intention d'envoyer aux membres du groupe, après cette réunion, un questionnaire (auquel ils pourraient répondre entre le 15 juin et le 15 août 2021) afin de recueillir des informations sur les activités visant à remédier aux lacunes et à répondre aux besoins en matière de capacités menées par les organes, les entités et les processus représentés au sein du GCI, ainsi que par d'autres parties prenantes dans les domaines de travail concernés.

55. Outre les informations générales sur les actions menées pour faire face aux lacunes et aux besoins en matière de capacités, ce questionnaire visait à recueillir des renseignements sur l'efficacité et la durabilité de ces actions, la prise en considération des questions de genre dans ce cadre et le caractère inclusif de ces actions, ainsi que sur les meilleures pratiques, notamment celles qui pourraient être appliquées par d'autres organes, entités ou processus représentés au sein du GCI. Par ailleurs, il a été demandé aux répondants de faire part de leurs recommandations ou des enseignements à retenir concernant la manière de faire face efficacement aux lacunes et aux besoins des pays en développement et des autres parties prenantes en matière de capacités, et de faire des suggestions sur la manière dont le Comité de Paris pourrait appuyer au mieux leurs efforts.

56. Le Comité de Paris analysera les informations recueillies. L'analyse et la synthèse des résultats de l'enquête seront diffusées, selon qu'il conviendra, via, entre autres, le portail consacré au renforcement des capacités⁴⁶, le Pôle de renforcement des capacités, le GCI et le Réseau du Comité (activité subsidiaire **B.1.2**).

b) Activité B.2 : Poursuivre les efforts en vue de recenser les outils et méthodes servant au renforcement des capacités, et promouvoir la mise au point et la diffusion de ces outils et méthodes

57. Le premier résultat attendu pour 2021 au titre de cette activité est une boîte à outils destinée à aider les pays en développement parties à évaluer les lacunes et les besoins en matière de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Cette boîte à outils est élaborée actuellement et devrait être mise à disposition avant la vingt-sixième session de la COP. À sa cinquième réunion, le Comité de Paris a examiné et approuvé un avant-projet de boîte à outils, qui sera fondé sur une série d'études de cas afin de garantir une large couverture géographique et thématique et de tirer parti des meilleures pratiques existantes tout en évitant les directives trop rigides. La boîte à outils devrait comporter une section contenant des ressources supplémentaires sur les questions intersectorielles, qui sera intégrée au portail consacré au renforcement des capacités. Le Comité tiendra compte des observations relatives à la boîte à outils faites par les observateurs

⁴⁶ <https://unfccc.int/topics/capacity-building/workstreams/capacity-building-portal>.

à sa cinquième réunion. Le Comité, le Réseau du Comité, le GCI, les représentants de gouvernement et d'autres parties prenantes essentielles sont associés à la collecte d'informations destinées à la boîte à outils.

58. Le deuxième résultat attendu est un appel lancé aux Parties et aux entités non parties à présenter des communications sur les outils et les méthodes existants servant au renforcement des capacités qui permettent aux pays d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Cet appel a été publié le 1^{er} juillet 2021 et prendra fin le 15 octobre 2021⁴⁷. Les communications seront analysées et synthétisées par le Comité de Paris, et les résultats de cette analyse, y compris les informations actualisées sur les outils et les méthodes existants, seront diffusés. Ces résultats pourront être utilisés dans le cadre d'une réunion technique qui se tiendra à ce sujet dans le cadre de la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités (liée à l'activité C.3).

c) Activité B.3 : Recueillir, examiner et partager les informations tirées de l'expérience, les meilleures pratiques et les enseignements à retenir quant aux moyens de renforcer la maîtrise par les pays en développement de la mise en place et du maintien de leurs capacités, et fournir des recommandations à ce sujet

59. L'activité subsidiaire **B.3.1** relative à la collecte, à l'examen et au partage des informations est en cours de réalisation. Un appel lancé aux Parties et aux entités non parties à présenter des communications sur les données d'expérience, les meilleures pratiques et les enseignements à retenir a été publié le 1^{er} juillet 2021 et prendra fin le 15 octobre 2021⁴⁸. Le Comité de Paris analysera et synthétisera ces communications, et les conclusions et la synthèse pourront être utilisées dans le cadre de certaines activités du Comité en 2022, notamment l'élaboration et la diffusion d'un document technique et la formulation de recommandations à l'intention de la COP et de la CMA.

60. Dans le cadre de l'activité subsidiaire **B.3.2** relative à la formulation de recommandations, les premières recommandations seront présentées en 2022 afin de tenir compte des résultats de l'appel à contributions lancé en 2021 (voir l'activité subsidiaire B.3.1).

6. Domaine prioritaire c) : Promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information et la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention

a) Activité C.1 : Recueillir des informations auprès des sources pertinentes, dont le Forum de Durban, sur les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements à retenir dans le domaine du renforcement des capacités, et diffuser ces informations, notamment par le portail consacré au renforcement des capacités, afin de remédier aux lacunes et de répondre aux besoins liés à l'exécution d'activités de renforcement des capacités

61. L'activité subsidiaire **C.1.1** relative à la collecte et à la diffusion d'informations a été menée à bien comme prévu. Un appel lancé aux Parties et aux entités non parties à présenter des communications sur le domaine d'intervention annuel du Comité de Paris a été publié le 11 février 2021 et 23 communications ont été reçues à la date limite du 30 mars 2021⁴⁹. Une synthèse de ces communications⁵⁰ a été établie pour examen à la cinquième réunion du Comité. Les communications et les éléments de conclusion issus de la synthèse des informations peuvent être utilisés dans le cadre des activités de suivi du Comité (voir les

⁴⁷ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/submissions/call-for-submissions-from-parties-and-non-party-stakeholders-on-existing-tools-and-methodologies-for>.

⁴⁸ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/submissions/call-for-submissions-from-parties-and-non-party-stakeholders-on-experience-good-practices-and>.

⁴⁹ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/submissions/call-for-submissions-from-parties-and-non-party-stakeholders-on-the-2021-pccb-focus-area>.

⁵⁰ Document du Comité de Paris PCCB/2021/5.

activités C.1.2, C.2 et C.3.1). Ces éléments clefs sont notamment les suivants : l'importance du renforcement des capacités pour l'intégration de la politique climatique dans la planification du développement national dans différents secteurs ; le rôle central des dispositions institutionnelles et des mécanismes de coordination qui favorisent l'intégration des objectifs relatifs au climat et au développement dans les activités des ministères et des secteurs à tous les niveaux ; la possibilité de stimuler une mise en œuvre cohérente des CDN en établissant des liens entre les différents programmes mondiaux ; la nécessité de renforcer les capacités pour accéder aux ressources financières et pour suivre, contrôler, évaluer et faire connaître les progrès réalisés ; la nécessité d'une approche globale en matière de renforcement des capacités qui tienne compte des capacités techniques et institutionnelles et qui soit fondée sur la continuité et l'appropriation de ce processus.

62. En ce qui concerne le deuxième produit ou résultat attendu au titre de l'activité subsidiaire C.1.1 pour 2021, la diffusion d'informations et de produits liés aux connaissances par les canaux de communication du Comité de Paris et des partenaires (notamment le portail consacré au renforcement des capacités), le Comité, avec le concours du secrétariat, assure le maintien de sa présence en ligne au moyen de canaux appropriés, notamment de sa page Web et de sa page Facebook, qui sont gérées par le secrétariat. La page Facebook du Comité compte 24 % d'abonnés en plus depuis la précédente période considérée. Les informations et les ressources qui y figurent sont notamment les annonces de manifestations relatives au renforcement des capacités⁵¹, les publications récentes, les outils, les cours d'apprentissage en ligne, les études de cas, les projets en cours et les appels à contribution. Les informations concernant les ressources sont diffusées dans le bulletin d'information périodique du Réseau du Comité (voir l'activité subsidiaire C.4.2). En outre, le Comité utilise les canaux de communication des partenaires, en particulier dans le cadre du Réseau du Comité (voir l'activité subsidiaire C.4.2), pour augmenter la portée et l'efficacité de ses activités. Il continuera à collecter et à diffuser des informations et des produits liés aux connaissances relatifs au renforcement des capacités, en s'appuyant sur ses stratégies en matière de communication et de collaboration avec les parties prenantes.

63. Dans le cadre de l'activité subsidiaire **C.1.2**, les membres du Comité ont assisté au dixième Forum de Durban et ont examiné ses résultats et ses principaux messages pendant la cinquième réunion du Comité, afin de s'assurer qu'ils seraient pris en considération dans le cadre des travaux du Comité, notamment dans ses recommandations à la COP et à la CMA. Le Comité est convenu d'organiser un webinaire de suivi, qui devait se tenir en septembre 2021, afin de recenser les bonnes pratiques, les enseignements et les études de cas permettant de résoudre les problèmes mis en évidence pendant le Forum de Durban, en s'appuyant notamment sur la synthèse des contributions au domaine d'intervention annuel du Comité (voir l'activité subsidiaire C.1.1) et sur les compétences disponibles au sein du Réseau du Comité. Le Comité prévoit d'organiser une journée thématique sur son domaine d'intervention annuel dans le cadre de la troisième édition du Pôle de renforcement des capacités.

64. En ce qui concerne l'activité subsidiaire **C.1.3**, le Comité utilise dans la mesure du possible le portail consacré au renforcement des capacités pour diffuser des ressources. Au cours d'une période précédente, il a soumis au secrétariat des orientations détaillées concernant les moyens d'améliorer encore le portail⁵². Le secrétariat prend en considération ces orientations dans le cadre de la restructuration du portail, qui devrait être achevée en 2022. Le Comité pourra alors l'utiliser plus efficacement pour collecter et diffuser des informations et des ressources relatives au renforcement des capacités.

⁵¹ Voir le calendrier des manifestations relatives au renforcement des capacités à l'adresse : <https://unfccc.int/pccb-network/members#eq-3>.

⁵² Voir le document FCCC/SBI/2019/13, par. 44.

- b) **Activité C.2 : Adresser aux Parties des recommandations sur : i) les moyens de partager davantage, entre organismes concernés relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités ; ii) d'éventuels domaines de collaboration avec les organismes dont les travaux intéressent le Comité de Paris et son plan de travail, dans le cadre de leurs mandats ; iii) les possibilités pour les organismes qui relèvent ou non de la Convention et de l'Accord de Paris d'utiliser les informations provenant du Forum de Durban**

65. Le Comité de Paris a formulé des recommandations (voir chap. III ci-dessous) en tenant compte des interventions et des recommandations faites pendant la période considérée par les participants à ses activités, ainsi que de sa propre expérience en matière de partage des bonnes pratiques, des données d'expérience et des enseignements à retenir (activité subsidiaire C.2.1), des résultats des travaux du GCI pendant la période considérée (activité subsidiaire C.2.2) et des messages clefs ressortant des débats du dixième Forum de Durban (activité subsidiaire C.2.3). L'activité C.2 peut donc être considérée comme achevée pour 2021.

- c) **Activité C.3 : Organiser les réunions annuelles du Pôle de renforcement des capacités**

66. La troisième édition du Pôle de renforcement des capacités devrait se tenir parallèlement à la vingt-sixième session de la COP (activité subsidiaire C.3.1). À sa cinquième réunion, le Comité de Paris est convenu d'utiliser la note d'information sur la troisième édition du Pôle de renforcement des capacités approuvée à la quatrième réunion du Comité⁵³ comme référence pour l'organisation de la troisième édition du Pôle et de l'actualiser si nécessaire. Pour faire en sorte que les questions intersectorielles soient intégrées dans le programme de la réunion du Pôle, le Comité a invité quatre experts externes spécialisés dans ces domaines (questions liées au genre, à la jeunesse, aux peuples autochtones et aux droits de l'homme) à rejoindre son deuxième groupe de travail pour la durée des préparatifs de cette édition du Pôle et à faire partie du comité directeur du Pôle.

67. Les modalités logistiques finales seront définies entre les sessions, lorsque de plus amples informations concernant les dispositions à prendre pour accueillir la réunion du Pôle parallèlement à la vingt-sixième session de la COP seront disponibles. Le Comité fournira d'autres informations actualisées sur les modalités de la troisième édition du Pôle dès que possible.

68. Les travaux prévus au titre de cette activité en 2021 sont notamment l'organisation d'une réunion technique axée sur les aspects essentiels de l'amélioration de la cohérence et de la coordination (voir l'activité subsidiaire A.3.1) et d'une journée thématique sur le domaine d'intervention du Comité de Paris (voir l'activité subsidiaire C.1.2), ainsi qu'un rapport de synthèse sur la troisième édition du Pôle (activité subsidiaire C.3.2) assorti d'enseignements à retenir et de recommandations pour les futures réunions du Pôle.

- d) **Activité C.4 : Promouvoir la participation des parties prenantes, notamment par des activités de communication ciblées inscrites dans le plan de travail, afin de stimuler les échanges en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et régional, y compris dans le cadre des semaines régionales du climat, selon qu'il conviendra, et sous réserve de la disponibilité de ressources**

69. Les résultats ou les produits attendus dans le cadre de l'activité subsidiaire C.4.1 sont les dialogues et/ou les ateliers thématiques coorganisés lors de manifestations régionales et/ou nationales. En s'appuyant sur les enseignements tirés de sa précédente participation au niveau régional, le Comité de Paris a mis à profit l'élan des semaines climatiques virtuelles de la Convention au niveau régional pour souligner le rôle des jeunes, en particulier des jeunes femmes et des jeunes autochtones, dans la réalisation plus cohérente des objectifs relatifs au climat et au développement, notamment à la lumière du domaine d'intervention

⁵³ Document du Comité de Paris PCCB/2020/9.

du Comité pour 2021. Cette série de manifestations⁵⁴ est organisée en collaboration avec les membres du Réseau du Comité. La première manifestation a eu lieu le 11 mai 2021 à l'occasion de la Semaine du climat pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et la deuxième le 6 juillet 2021 à l'occasion de la Semaine du climat pour la région de l'Asie et du Pacifique. Une troisième manifestation devrait avoir lieu pendant la Semaine du climat pour la région de l'Afrique, en septembre 2021. Les manifestations parallèles organisées jusqu'à présent ont fait la lumière sur la manière dont les capacités des jeunes en matière d'action climatique peuvent être renforcées grâce à l'accès au financement, aux connaissances techniques, au mentorat et à la formation professionnelle aux niveaux régional, national et international. Il est également important de mettre l'accent sur le rôle des jeunes en tant qu'acteurs du changement en les faisant participer à tous les niveaux à des activités visant à réexaminer les CDN et à atteindre les ODD. À cet égard, le rôle des réseaux régionaux, sous-régionaux et internationaux dans la promotion de la présence des jeunes a été souligné.

70. Le Réseau du Comité de Paris (activité subsidiaire **C.4.2**) comptait 262 membres en juillet 2021, soit une augmentation de plus de 30 % par rapport à la période considérée précédente. Il a joué un rôle déterminant dans les travaux du Comité, notamment en ce qui concerne les activités relevant de ce domaine prioritaire. Le Réseau du Comité a continué à collecter et à diffuser des informations relatives au renforcement des capacités dans des bulletins d'information bimestriels (en rapport avec l'activité subsidiaire C.1.1), publié le premier rapport annuel sur ses activités d'avril 2020 à avril 2021, tenu en avril sa deuxième réunion, à laquelle ont participé 99 représentants de 54 organisations membres⁵⁵, et a encouragé la collaboration stratégique avec les parties prenantes, par exemple au niveau régional (en rapport avec l'activité subsidiaire C.4.1). D'autres activités sont en préparation et seront annoncées sur la page Web du Réseau⁵⁶.

71. Le Comité entend associer étroitement les membres du Réseau à l'organisation de la troisième édition du Pôle de renforcement des capacités (activité C.3), notamment en faisant participer des experts externes à ses groupes de travail, conformément aux accords précédents⁵⁷. Un autre produit ou résultat attendu dans le cadre de cette activité subsidiaire pour la prochaine période considérée est le résultat de l'évaluation de la phase pilote du Réseau du Comité⁵⁸ (prolongée jusqu'en décembre 2021), qui éclairera la décision du Comité relative au développement et à l'amélioration du Réseau.

II. Recommandations destinées à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

72. Il est prévu que le Comité de Paris formule des recommandations concernant plusieurs de ses domaines d'activité⁵⁹. Ainsi, selon son plan de travail pour 2021-2024, il devrait formuler des recommandations à l'intention de la COP et/ou de la CMA, selon qu'il conviendra, dans le cadre des activités A.2 et C.2 (voir ci-dessous) et B.3.2 (à définir en 2022).

⁵⁴ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/pccb-network/activities-pccb-network/pccb-network-regional-activities>.

⁵⁵ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/pccb-network/activities-pccb-network/2nd-meeting-of-the-pccb-network>.

⁵⁶ <https://unfccc.int/pccb-network/activities>.

⁵⁷ Voir le document du Comité de Paris PCCB/2020/11, par. 45.

⁵⁸ Voir le document du Comité de Paris PCCB/2020/7, chap. I.D.

⁵⁹ Voir la décision 9/CP.25, annexe.

A. Améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités et éviter les doubles emplois

73. Conformément à ce qui est prévu dans le domaine prioritaire a) de son plan de travail, le Comité de Paris a poursuivi ses travaux visant à améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au cours de la période considérée, notamment en créant le GCI, dont les membres sont des représentants désignés des organes constitués, des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et des processus pertinents relevant de la Convention.

74. Ces travaux sont complétés par d'autres activités du Comité qui contribuent à améliorer la cohérence et la coordination du renforcement des capacités dans le cadre de leurs objectifs, notamment la facilitation des activités du Réseau du Comité, la participation du Comité au Forum annuel de Durban et les travaux de suivi relatifs à ce forum.

75. Sur la base des résultats des activités susmentionnées, le Comité recommande à la COP et à la CMA :

a) D'encourager les Parties, de concert avec les organismes offrant des prestations de renforcement des capacités et les autres acteurs de ce domaine, à :

i) Renforcer la capacité des gouvernements à mettre en œuvre de manière cohérente les programmes relatifs au climat et au développement, notamment en développant les capacités des coordonnateurs des ODD et des CDN en matière de collaboration et de coordination ;

ii) Promouvoir une meilleure coordination horizontale entre les ministères chargés de la mise en œuvre des programmes relatifs au climat et au développement et renforcer les capacités en vue de favoriser une meilleure coordination entre les différents domaines thématiques et une communication permettant de mieux comprendre le travail des différents services gouvernementaux ;

iii) Renforcer les capacités à différents niveaux de l'administration afin de favoriser la coordination entre les décideurs, les techniciens et les acteurs sur le terrain, pour faire en sorte que les politiques soient fondées sur la réalité du terrain ;

iv) Procéder à une évaluation complète des besoins au niveau local et des mesures prises pour y répondre, et veiller à ce qu'une coordination efficace soit mise en place dès le début du processus de planification d'un projet ou d'une intervention de renforcement des capacités, afin d'éviter les doubles emplois ou les chevauchements et de permettre aux prestataires de services de renforcement des capacités d'adopter des approches cohérentes ;

v) Améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités institutionnelles, notamment en faisant collaborer toutes les parties prenantes, aussi bien sur le plan horizontal que vertical au sein des administrations publiques et avec les parties prenantes extérieures telles que les universités, la société civile et le secteur privé ;

vi) Échanger les données d'expérience et les enseignements tirés des actions visant à créer des cadres institutionnels ou des plans directeurs nationaux de renforcement des capacités comme premier élément du processus de renforcement des capacités dans le pays et comme moyen de garantir que les activités de renforcement des capacités soient menées de concert en vue de la mise en place de capacités institutionnelles permanentes ;

vii) Améliorer la coordination des activités de renforcement des capacités dans le cadre de différents programmes mondiaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ;

b) Inviter les Parties et les entités non parties à apporter leur soutien aux activités mentionnées à l'alinéa a) du paragraphe 75 ci-dessus ;

c) Encourager les représentants des organes constitués, des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et des processus relevant de la Convention au sein du GCI à poursuivre leur collaboration active afin de contribuer à une amélioration de la cohérence et de la coordination de leurs activités liées au renforcement des capacités.

B. Partager davantage les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités

76. Le partage des bonnes pratiques, des expériences et des enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris est une fonction essentielle du Comité de Paris dans ses trois domaines prioritaires. Sur la base des interventions et des recommandations faites au cours de la période considérée par les participants aux différentes activités du Comité et sur la base de sa propre expérience en la matière, le Comité recommande à la COP et à la CMA d'encourager les Parties à :

a) Appuyer le partage des données d'expérience acquises dans le cadre du processus d'amélioration des CDN et des activités connexes de renforcement des capacités dans différents pays ;

b) Aider les communautés et les organisations locales des pays en développement, ainsi que les femmes, les jeunes et les populations autochtones à partager les données d'expérience qu'ils ont acquises dans le cadre de l'action visant à lutter contre les changements climatiques, afin de tirer des enseignements des diverses mesures prises par les communautés, de renforcer les capacités de direction au niveau local et d'améliorer la collaboration ;

c) Faire en sorte que la communication et les échanges de données d'expérience se déroulent de manière inclusive et innovante, tant en ce qui concerne le public que les moyens de communication, en tenant compte des différents besoins, des barrières linguistiques et de la fracture numérique ;

d) Détecter les pionniers et les champions et offrir un espace pour la mise en commun des connaissances, notamment des communautés d'apprentissage, afin de recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés, de raccourcir les processus d'apprentissage et d'accélérer le changement ;

e) Continuer à participer aux forums mondiaux sur le renforcement des capacités, tels que le Forum de Durban et le Pôle de renforcement des capacités, et prendre part à la mise en place des dialogues, à la mise en valeur des résultats et au transfert des informations et des connaissances en vue de leur application dans leurs propres contextes ;

f) Communiquer au Comité de Paris les bonnes pratiques, les données d'expérience et les enseignements tirés afin qu'il les examine et les diffuse, notamment en participant au Réseau et aux activités du Comité, en répondant à ses appels à contributions et en soumettant des informations au moyen des chaînes de médias sociaux du Comité et du portail consacré au renforcement des capacités.

C. Domaines potentiels de collaboration

77. Le Comité de Paris a créé le GCI au début de 2021 afin d'améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris. L'un des résultats des activités de coordination du GCI est le recensement des synergies et des possibilités de collaboration ainsi que leur mise en application conformément aux programmes de travail et aux mandats des organes, entités et processus représentés au sein du GCI.

78. S'appuyant sur les travaux du GCI au cours de la période considérée, le Comité recommande, en ce qui concerne les éventuels domaines de collaboration avec les organismes dont les travaux sont pertinents pour le Comité et son plan de travail, dans le cadre de leurs mandats, que la COP et la CMA invitent les Parties à :

a) Suivre les travaux du GCI et examiner les rapports de ses réunions pour prendre note de la collaboration mise en œuvre ou prévue comme suite à ses efforts de coordination, et tenir compte des conclusions et des recommandations découlant de la collaboration des membres du GCI lorsqu'ils mènent leurs propres activités de renforcement des capacités, selon les besoins ;

b) Examiner la vue d'ensemble prospective des activités et des plans de renforcement des capacités des organes, des entités et des processus représentés au sein du GCI, qui est régulièrement mise à jour, et inviter les membres du GCI à collaborer à des activités spécifiques, selon les besoins ;

c) Prendre note du projet du Comité et du Groupe de facilitation visant à élaborer conjointement des orientations non contraignantes en vue de faciliter la participation appropriée des peuples autochtones et la prise en considération de leurs connaissances dans le cadre des activités de renforcement des capacités menées par les organes, les entités et les processus représentés au sein du GCI ;

d) Noter que, suite à une proposition faite par le représentant du CPF à la première réunion du GCI, le Comité et le CPF ont décidé d'étudier la possibilité d'organiser une manifestation conjointe, en s'appuyant sur le rapport du CPF relatif à la définition des besoins qui devrait être mis à disposition avant la vingt-sixième session de la COP ;

e) Prendre note des possibilités de coordination et de collaboration entre le Comité, le CPF et d'autres membres du GCI, comme l'a signalé le représentant du CPF au sein du GCI, en rapport avec le prochain Forum du CPF sur le financement des solutions fondées sur la nature, qui met fortement l'accent sur le renforcement des capacités en tant qu'élément moteur déterminant.

D. Utilisation des informations provenant du Forum de Durban par les organismes qui relèvent ou non de la Convention et de l'Accord de Paris

79. Le neuvième Forum de Durban s'est déroulé le 5 juin 2020 sur le thème « Renforcer les capacités à l'appui de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris – garantir la cohérence et la coordination des mesures et de l'appui ». Le dixième Forum de Durban, tenu le 2 juin 2021, avait pour thème : « Renforcer les capacités en vue d'atteindre les objectifs en matière de développement et d'action climatique de manière cohérente ». Conformément aux directives de la COP, les thèmes de ces forums ont été sélectionnés de manière à assurer une coordination avec le domaine d'intervention annuel du Comité de Paris.

80. Rappelant les principaux messages à retenir des débats du neuvième Forum de Durban, le Comité de Paris recommande, en ce qui concerne l'utilisation des informations provenant du Forum par les organes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, que la COP et la CMA encouragent ces organes à :

a) Utiliser des plateformes telles que le Partenariat pour la transparence dans le cadre de l'Accord de Paris, le Groupe d'amis pour la question du suivi, de la notification et de la vérification, et la Plateforme de coordination mondiale de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, qui peuvent proposer une large gamme de mesures de soutien à long terme, lesquelles doivent s'appuyer sur les initiatives en cours des pays pour adopter des systèmes de suivi, de notification et de vérification sur le plan interne ou renforcer les systèmes existants ;

b) Renforcer l'action visant à conserver des moyens humains au niveau national, en particulier des experts qualifiés qui aient l'expérience des dispositifs relatifs à la transparence existants, afin que les progrès en matière de rapports se poursuivent et que la transition vers le cadre de transparence renforcé soit efficace ;

c) Promouvoir les activités visant à concevoir des outils d'établissement de rapports adaptés à la situation des pays en développement ;

d) Mettre l'accent sur le renforcement des capacités en ce qui concerne les systèmes de gestion des données des inventaires de gaz à effet de serre, le renforcement des dispositifs institutionnels, le renforcement des capacités à l'échelon infranational, la compréhension des impacts localisés afin d'établir de meilleures projections et la modélisation des scénarios d'atténuation.

81. Rappelant les principaux messages à retenir des débats du dixième Forum de Durban, le Comité recommande, en ce qui concerne l'utilisation des informations provenant du Forum par les organes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, que la COP et la CMA encouragent ces organes à :

a) Envisager d'utiliser les outils présentés pendant le dixième Forum de Durban pour recenser les synergies entre les objectifs relatifs au climat et au développement, les bénéfices connexes, ainsi que les lacunes et les besoins en matière de capacités auxquels il faudra faire face pour mettre en œuvre de manière cohérente les programmes relatifs au climat et au développement ;

b) Promouvoir et faciliter les échanges de connaissances entre pairs afin de renforcer les synergies entre l'action climatique et l'action visant à atteindre les ODD, de manière à élaborer des solutions innovantes, à unir les forces pour atteindre les objectifs communs et à favoriser la préservation des capacités au niveau institutionnel ;

c) Continuer à renforcer les initiatives de coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire afin de mettre en place ou de renforcer les capacités dans le domaine de l'action climatique aux niveaux individuel, institutionnel et systémique ;

d) Veiller à ce que les connaissances des populations locales et autochtones soient prises en considération dans le cadre des activités de renforcement des capacités, afin de comprendre les lacunes qui empêchent de concrétiser les bénéfices conjoints des actions relatives au climat et au développement durable et de recenser les solutions et les bonnes pratiques ;

e) Adopter une approche inclusive, participative et axée sur l'ensemble de la société en matière de planification et de mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, en associant toutes les parties prenantes, y compris les acteurs étatiques et non étatiques ;

f) Renforcer les capacités des pays en développement en matière d'élaboration de propositions de projets de qualité permettant d'améliorer l'accès aux sources et aux mécanismes internationaux et nationaux de financement de l'action climatique ;

g) Participer et contribuer aux travaux de suivi du Comité de Paris menés chaque année après le Forum de Durban, notamment à un webinaire thématique intersessions et à une journée consacrée à un domaine prioritaire dans le cadre de la réunion annuelle du Pôle de renforcement des capacités, et intégrer les conclusions de ces travaux de suivi dans leurs activités de renforcement des capacités.

Annexe I

Résumé des activités du Comité de Paris relatives à la communication et à la collaboration avec les parties prenantes au cours de la période considérée

[Anglais seulement]

1. The PCCB used various means to effectively engage with stakeholders under and outside the Convention and the Paris Agreement consistently with their mandates. Such means include calls for submissions from Parties and observers, surveys and questionnaires to seek feedback and evaluate the success of ongoing activities, consultations and meetings, and modalities such as the PCCB Network and the ICG for further enhancing coherence and coordination of capacity-building efforts. The PCCB received over 250 responses to questionnaires and technical surveys and more than 150 submissions in response to post-event surveys. As at July 2021, the mailing list included 1,607 addresses, a 54 per cent increase since the previous reporting period.
2. The PCCB used virtual events as a critical means to foster and maintain strategic communications and stakeholder engagement in the light of pandemic-related restrictions and the postponement of in-person regional and global climate summits. The PCCB hosted three virtual meetings (of the PCCB,¹ the PCCB Network² and the ICG³), one global dialogue (Climate Dialogues⁴) and three regional events (for Africa,⁵ Latin America and the Caribbean⁶ and Asia-Pacific⁷) and supported the organization of many other events in collaboration with partners. Through such efforts, the PCCB used its convening role to bring together relevant bodies under and outside the Convention and the Paris Agreement and foster synergies and collaboration. For instance, the PCCB invited representatives of the ACE process, the Adaptation Fund, the FWG and the SCF to join the PCCB Network in organizing the “Capacity-building Momentum to Recover Better” event series within the scope of their respective mandates.
3. The PCCB recognizes challenges related to organizing virtual events and activities and has made efforts to accommodate different languages, time zones and bandwidth capabilities, to the extent possible, for example by diversifying the scheduling of the events, using digital means of engagement such as discussion boards and surveys to enable participation of interested individuals beyond the event time slot, providing simultaneous interpretation (subject to the availability of resources) and making recordings of discussions and brief summaries available afterwards.
4. With regard to communications and outreach, all PCCB knowledge and information products were widely disseminated via its web page, the capacity-building portal and the PCCB Facebook page, which are maintained by the secretariat. This includes an array of outputs in a variety of formats, from event and meeting documents and surveys to brochures, announcements, news articles, technical videos, interviews and social media campaigns. More than 35 communication outlets operated by some 20 partners were mobilized, primarily under the umbrella of the PCCB Network, to disseminate capacity-building-related updates and information. The total reach of the PCCB through digital means of communication is estimated at one million users per year. In addition, the PCCB used email and periodic

¹ See <https://unfccc.int/pccb/pccb-meetings-and-documents#eq-6>.

² See <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/pccb-network/activities-pccb-network/2nd-meeting-of-the-pccb-network>.

³ See <https://unfccc.int/PCCB-ICG>.

⁴ See <https://unfccc.int/event/keeping-momentum-on-capacity-building-pccb-s-work-in-2020>.

⁵ See <https://unfccc.int/knowledge-to-action-day-africa>.

⁶ See <https://unfccc.int/pccb/regional-activities#eq-1>.

⁷ See <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/pccb-network/activities-pccb-network/pccb-network-regional-activities#eq-2>.

newsletters to effectively collect and disseminate capacity-building-related updates and information across its network.

5. A comprehensive overview and assessment of PCCB communications and engagement work can be found in the final review report on the implementation of work under the PCCB strategic plan for stakeholder engagement, communications and resource mobilization.⁸

⁸ Available at <https://unfccc.int/documents/279256>.

Annexe II

Progrès accomplis en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux du Comité de Paris au cours de la période considérée

[Anglais seulement]

1. In its gender mainstreaming standard¹ the PCCB recognizes that a gender-sensitive approach to creating, developing and strengthening institutional, systemic and human resource capacity-building can foster inclusive decision-making on, delivery of and access to means and tools for implementation of mitigation or adaptation action. The PCCB also recognizes that building capacity for gender-sensitive and -responsive approaches can lead to more effective climate policy and action.
2. With regard to implementing its gender mainstreaming standard, the PCCB continued the recently established practice of designating one member as its gender focal point to support the coordination, implementation and oversight of gender mainstreaming in PCCB activities. Jeniffer Hanna Collado, the first gender focal point of the PCCB, elected at PCCB 4 for one year, was replaced by Marzena Chodor, elected at PCCB 5 (see para. 16 of this document).
3. The PCCB also continued to use and expand its existing network to strengthen the way in which gender considerations are taken into account in its activities. The PCCB Network, for instance, as at July 2021, included around 17 organizations with a dedicated focus on gender. At the 2nd meeting of the Network, the issue of mainstreaming gender-responsiveness, alongside youth and indigenous peoples' knowledge, in capacity-building and across the activities of the Network was discussed in a dedicated breakout group. Furthermore, the PCCB working group on cross-cutting issues has recently invited a gender expert from PCCB Network member Women Engage for a Common Future to join the group on an activity basis to support the planning and design of the 3rd Capacity-building Hub, envisaged to be held at COP 26 through a gender lens.
4. The PCCB further continued efforts to collaborate with constituted bodies on gender-related capacity gaps and needs and to record and review lessons learned by other constituted bodies. The PCCB is contributing to a forthcoming Adaptation Committee event on integrating gender considerations into adaptation planning and implementation, and the enhanced Lima work programme on gender is represented in the recently established and PCCB-facilitated ICG. The latter is expected to result in opportunities for coordination across constituted bodies with regard to mainstreaming gender in their capacity-building-related activities in the next reporting period.
5. As regards information-sharing, the PCCB regularly published and disseminated information on initiatives supporting the development and/or strengthening of capacity for mainstreaming gender considerations in climate action. Examples include several resources disseminated through the synthesis report on the 2021 focus area of the PCCB,² several resources sent to the secretariat for dissemination on the capacity-building portal,³ and six dedicated posts on the PCCB Facebook page that provided information on gender resources.
6. With regard to gender balance and equal participation at PCCB events and meetings, the PCCB made great efforts to ensure balanced gender representation and active participation by women. At the events organized by the PCCB, on average 65 per cent of the speakers and moderators were female. Where it was possible to gather information on the female–male participant ratio at events, this tended to be positive in terms of female participation, with women accounting on average for 58 per cent of participants at the four events held during the “Capacity-building Momentum to Recover Better” series, 68 per cent

¹ FCCC/SBI/2019/13, annex.

² See PCCB document PCCB/2021/5.

³ <https://unfccc.int/topics/capacity-building/workstreams/capacity-building-portal>.

of participants at the 2nd meeting of the PCCB Network and 60 per cent of participants at the 2021 PCCB side event during Asia-Pacific Climate Week, for example.

7. The greatest challenge with regard to implementing the gender mainstreaming standard is ensuring that gender is mainstreamed in all PCCB events and activities. Owing to time and human resource constraints during the preparatory stage of some events, as well as the fact that the PCCB is still at an early stage of implementing the standard and has yet to establish routine practices around it, the PCCB has not yet been able to implement all relevant aspects of its gender mainstreaming standard for all events. Nevertheless, the PCCB did, whenever possible, ask resource persons to draw attention to gender-specific aspects related to the topic of their interventions. Efforts were also made to integrate gender objectives into the design and organization of several events and activities, such as the 2nd meeting of the PCCB Network,⁴ the PCCB side events at the 2021 Regional Climate Weeks,⁵ the online training on climate change and human rights⁶ and the upcoming follow-up webinar to the Durban Forum. As the majority of the responses to post-event surveys, issued after all PCCB events, indicated strong agreement or agreement that the events had been conducted in a gender-responsive and inclusive manner – in terms of both format or organization and content – the PCCB is confident that its efforts were effective.

8. The PCCB is committed to further improving the mainstreaming of gender across its work on the basis of lessons learned and initial practices established in the reporting period. It remains keen to share its experience with other constituted bodies undertaking similar efforts and to learn from their experience. In this regard, the PCCB appreciated having been invited to and being able to attend a first meeting for constituted body gender focal points, hosted by the Technology Executive Committee gender focal points, in May 2021.

⁴ See <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb/pccb-network/activities-pccb-network/2nd-meeting-of-the-pccb-network>.

⁵ See <https://unfccc.int/pccb/regional-activities#eq-1>.

⁶ See <https://unccelearn.org/course/view.php?id=136&page=overview>.